

Tableau 2 : Garanties adoptées/annoncées en réponse à l'épidémie COVID-19

Liste des mesures	Description	Statut d'adoption	Montant maximal des passifs éventuels	
			mio EUR	en % du PIB
Régime de garanties étatiques pour de nouveaux crédits bancaires	Garantie pour de nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits entre le 18 mars et le 31 décembre 2020.	PL adopté le 8 avril 2020	2500	4,2%
SNCI - Financement spécial anti crise	Financement Spécial Anti Crise - FSAC » pour une enveloppe SNCI pouvant aller jusqu'à 400 millions d'euros correspondant à un effet levier total de près de 700 millions d'euros	En vigueur	400	0,7%
SNCI - Garanties PME	Mise en place d'une facilité "garanties PME" auprès de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) pour une enveloppe totale de 200 millions d'euros	en cours de réalisation	200	0,3%
SNCI - Mutualité des PME	Permettre aux mutualités des chambres professionnelles d'élargir les garanties fournies aux PME	en cours de réalisation	*	*
Office du Ducroire	Soutenir davantage les entreprises qui exportent et qui font de la prospection à l'international, y compris vers les marchés touchés par le COVID-19	PL déposé le 18 avril 2020	500	0,8%
BEI - Contribution luxembourgeoise	Nouveau fonds de garantie pour fournir des liquidités aux entreprises.	en cours de réalisation	*	*
SURE - Contribution luxembourgeoise	Aide financière temporaire pour soutenir les programmes de chômage partiel des Etats membres.	en cours de réalisation	*	*
Total			3600	6,1%

Source: ministère des Finances, SNCI, ODL.